Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_028-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
7 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absent excusé : Jérôme FAIX.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/028 : DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5212-7 et suivants ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès des différentes structures dont elle est membre ;

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 22) 1 titulaire et 1 suppléant	
Titulaire : THOMAS Jean-Michel	*Suppléant :* HELLO Marie-Christine

COMITE BRETAGNE BAVIERE – Jumelage avec Lenggries 2 membres	
HELLO Marie-Christine	TOQUET Marie-Josèphe

CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE 1 titulaire et 1 suppléant	
Titulaire : NADAL Jean-Philippe	*Suppléant :* FAIX Jérôme

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_028-DE

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE 1 titulaire et 1 suppléant	
Titulaire : FAIX Jérôme	*Suppléant :* NADAL Jean-Philippe

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) 1 délégué des élus et 1 délégué des agents	
Déléguée des élus : HELLO Marie-Christine	*Déléguée des agents :* REBOUX Sylvine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE la désignation des élus et agents, représentants la commune, dans les structures dont elle est membre.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO